

**AR Prefecture**

016-211601380-20260518-DCM\_202605\_10-DE  
Reçu le 19/05/2026  
Publié le 19/05/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
De la Commune de FLEAC**

Nombre de conseillers en exercice : 27 - présents : 21 - votants : 24 dont 3 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session <b>ORDINAIRE</b> , à la mairie de FLEAC le <b>lundi 18 mai 2026</b> sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
--	--

Date de la convocation du Conseil municipal : le 12/05/2026

**PRESENTS :**

Mmes GINGAST, LAINÉ, CHAUVEAU, AUDRA, BALDÉ, BEL, BULTÉ, BADALIAN, CHEMINADE, JUIN, RANIVOALISON, VASLIN.

MM. LABROUSSE, LOJEWSKI, SOETE, LAGARDE, CHEMIN, GASCHET, GONIN, LANGLOIS, NICOLAS.

**ABSENTS EXCUSES :**

Mmes DESACHY, FAURY.

MM. CALANDRAUD, CHAUVAUD, DUPEYROUX, FREMINET.

**POUVOIRS :** De Mme DESACHY à Mme BEL  
De M. CHAUVAUD à M. LOJEWSKI  
De M. CALANDRAUD à Mme JUIN

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Emilie BADALIAN

Délibération : 2026-05-10

**Local AR n° 513 au 13 rue des Petits prés : Fixation du prix de location – partie rez-de-chaussée et sous-sol**

*Rapporteur : Patricia LAINÉ*

**Contexte :**

- La Commune a acquis en 2021, le local situé au centre commercial, cadastré section AR n° 513 au 13 rue des Petits Prés,
- Ce local est composé de 2 parties, louable indépendamment, l'une située 13 rue des petits prés, et l'autre à l'adresse du 10 impasse des rainettes,
- La partie située au rez-de-chaussée et sous-sol, d'une surface de 68,83 m<sup>2</sup>, est actuellement louée à une kinésithérapeute ayant donné son préavis pour le 21/07/2026,

Un kinésithérapeute désirant s'installer prochainement a pris contact avec la Commune.

**AR Prefecture**

016-211601380-20260518-DCM\_202605\_10-DE  
Reçu le 19/05/2026  
Publié le 19/05/2026

Afin d'encourager et faciliter l'installation de professionnels de santé sur la Commune, il est envisagé de fixer le prix du loyer sur la base de 50 % de la valeur locative du local.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité de suffrages exprimés par 24 voix pour, zéro contre et aucune abstention, DÉCIDE de :

- DE FIXER le prix de loyer (hors charges) à 270 € HT (soit 324 € TTC) mensuel,
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer le bail professionnel et toutes pièces afférentes.

Les travaux éventuellement nécessaires avant l'installation du nouveau locataire sont prévus au Budget annexe « Locaux commerciaux ».

Fait et délibéré à Fléac, le 18 mai 2026.

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Hélène GINGAST

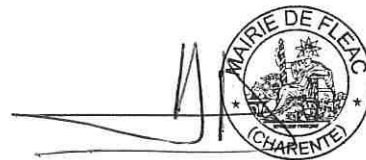
Certifiée exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le : **19 MAI 2026**

Réception du : **19 MAI 2026**

Et l'affichage du : **20 MAI 2026**

Le Maire, Hélène GINGAST



Voie de recours : En application des dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif de Poitiers dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.